



16ème législature

Question N° : 16996	De M. Stéphane Viry (Les Républicains - Vosges)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Situation des préparateurs en pharmacie hospitalière	Analyse > Situation des préparateurs en pharmacie hospitalière.
Question publiée au JO le : 09/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Stéphane Viry attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la situation préoccupante des préparateurs en pharmacie hospitalière, soulignant particulièrement les démissions en masse et les difficultés de recrutement de personnel qualifié. Malgré le décret n° 2022-54 du 24 janvier 2022, qui a élevé tous les préparateurs en pharmacie hospitalière au statut de catégorie A et a augmenté leur indice, les résultats escomptés n'ont pas été atteints. La profession continue de souffrir d'un manque de recrutements. Ces départs entraînent une pénurie de personnel, obligeant les établissements hospitaliers à recourir à des intérimaires et à des contractuels en CDD ou CDI, dont la plupart ne possèdent pas le diplôme d'État hospitalier. Cette situation engendre des inégalités de traitement flagrantes, notamment en ce qui concerne la rémunération des préparateurs en pharmacie hospitalière titulaires. De plus, certains préparateurs en pharmacie hospitalière, précédemment classés en catégorie B, ont été reclassés en catégorie A sans que toute leur ancienneté ne soit prise en compte. Ainsi, on assiste à l'arrivée à l'hôpital de professionnels nouvellement diplômés, placés sur des échelons équivalents, en raison de la révision de la grille salariale. Le métier de préparateur en pharmacie hospitalière est un maillon essentiel de la chaîne de soins, notamment en ce qui concerne la sécurisation et la qualité du circuit des produits de santé, conformément aux exigences réglementaires en vigueur. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre, au-delà d'un décret, pour répondre aux besoins des préparateurs en pharmacie hospitalière.